



Conseil d'Etat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Démission du chef du Service de
l'enseignement
Rapport du groupe de travail et
décisions du Conseil d'Etat

29 | 09 | 2016



PRESSE



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

INVITATION POUR LES MÉDIAS

28 septembre 2016

Démission du chef du Service de l'enseignement Rapport du groupe de travail et décisions du Conseil d'Etat

Madame, Monsieur,

Suite à la démission de Jean-Marie Cleusix de son poste de chef du Service de l'enseignement, le Conseil d'Etat a chargé un groupe de travail interdépartemental d'identifier d'éventuels griefs à l'encontre de son comportement, de possibles dysfonctionnements à l'intérieur de ce Service et de proposer au besoin des mesures.

Afin de vous présenter le rapport de ce groupe de travail et les décisions du Gouvernement, le Conseil d'Etat vous convie à une **conférence de presse**

**jeudi 29 septembre 2016, à 09.00 heures
Espace Porte de Conthey - Sion**

Le Conseil d'Etat sera représenté par sa présidente **Esther Waeber-Kalbermatten** et par **Oskar Freysinger**, chef du Département de la formation et de la sécurité. Ils seront accompagnés de **Philipp Spörri**, chancelier d'Etat et président du groupe de travail interdépartemental.

La documentation usuelle vous sera remise sur place. Vous la trouverez également sur le site Internet www.vs.ch dans les rubriques habituelles.

Avec mes salutations les meilleures.

André Mudry
Chef de l'Information





29 septembre 2016

Démission du chef du Service de l'enseignement Le Conseil d'Etat suit les recommandations du groupe de travail

(IVS).- Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport du groupe de travail interdépartemental mis en place suite à la démission de Jean-Marie Cleusix. Il a décidé d'en suivre les conclusions et recommandations. Le groupe de travail a identifié un certain nombre de problèmes liés aux comportements inadéquats et problématiques de Jean-Marie Cleusix envers ses interlocuteurs. Des dysfonctionnements ont également été relevés au sein du Service de l'enseignement, liés en partie à ces comportements et en partie à des difficultés dans un domaine d'activité du service. Le transfert implicite de Jean-Marie Cleusix de son poste de chef de service à une fonction inférieure d'enseignant du secondaire II constitue de fait une sanction suffisante. En cas de problème de comportement dans sa nouvelle activité, il sera procédé à son licenciement immédiat. Un rapport sur son comportement sera remis annuellement au chef du département. Des mesures seront également mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement du service.

Suite à la démission de Jean-Marie Cleusix de son poste de chef du Service de l'enseignement, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail interdépartemental en charge d'identifier d'éventuels griefs à l'encontre du comportement de Jean-Marie Cleusix ainsi que de possibles dysfonctionnements à l'intérieur de ce service. Le Gouvernement attendait également du groupe de travail des propositions quant à d'éventuelles mesures à prendre.

Griefs relatifs au comportement de Jean-Marie Cleusix

Au terme de ses investigations et sur la base des informations portées à sa connaissance, le groupe de travail a pu identifier, à propos du comportement de Jean-Marie Cleusix, des griefs liés à sa personnalité et à son style de management (difficultés sur le plan relationnel, conflits, manipulations, comportements inadéquats envers des collaborateurs, intimidations). Un soutien exagéré du chef de Service envers une collaboratrice a également été relevé. Le groupe de travail a recueilli des informations qui laissent penser que Jean-Marie Cleusix aurait procédé, à des fins privées, à la fouille nocturne du bureau de cette collaboratrice. Une dégradation du comportement et des performances au travail de Jean-Marie Cleusix a été relevée à partir du printemps 2016. Les soupçons de ghostwriting et d'enregistrement non-consenti au sein de la HEP, reprochés à Jean-Marie Cleusix, ont également été examinés. Les investigations menées n'ont toutefois pas permis d'attester ces faits au moyen de preuves.

Dysfonctionnements identifiés au sein du Service de l'enseignement

Le groupe de travail a constaté des dysfonctionnements au sein du Service de l'enseignement inhérents au comportement de Jean-Marie Cleusix. Ses difficultés sur le plan relationnel ont entraîné des dysfonctionnements, notamment au niveau de la gestion du personnel et de l'information au sein du service ainsi qu'un déficit important et dommageable de collaboration avec l'ensemble des partenaires.



Selon les informations rapportées au groupe de travail, mis à part ces dysfonctionnements qui ont trouvé une solution avec le départ de Jean-Marie Cleusix, le Service de l'enseignement fonctionne globalement à satisfaction. Sa gestion financière a été assurée, de même que ses missions et prestations, à l'exception de retards et de dysfonctionnements constatés dans la gestion du secondaire II.

Décisions du Conseil d'Etat

Suivant les conclusions et recommandations du groupe de travail, le Conseil d'Etat estime que le transfert implicite de Jean-Marie Cleusix de son poste de chef de service à celui d'enseignant du secondaire II, à savoir vers une fonction inférieure qu'il a exercée pendant 27 ans et dans laquelle il n'a aucune charge de conduite, avec traitement également inférieur, constitue de fait une sanction suffisante en regard des griefs soulevés et déjà en partie connus par le Conseil d'Etat lors de sa démission. En cas de problème de comportement de Jean-Marie Cleusix dans sa nouvelle activité, il sera procédé à son licenciement immédiat. L'inspecteur du secondaire II, en collaboration avec les supérieurs directs de Jean-Marie Cleusix, présentera annuellement un rapport sur son comportement au chef du Département de la formation et de la sécurité (DFS).

En ce qui concerne les mesures d'amélioration du fonctionnement du service, le Conseil d'Etat a chargé le DFS de mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail. Le recrutement du nouveau chef de service devra être effectué rapidement, avec le choix d'une personne possédant à la fois les qualifications adéquates pour le poste et une capacité à rassembler grâce à ses qualités humaines, de leadership, de conduite et de collaboration avérées. Un mode de fonctionnement devra être mis sur pied de manière à permettre à chaque collaborateur de trouver durablement sa place au sein du service et aux responsables de domaine de disposer de la vue d'ensemble des dossiers dont ils s'occupent. Un système d'enregistrement électronique des dossiers par le secrétariat doit être mis en place pour améliorer la transparence et la vue d'ensemble des dossiers à traiter. Enfin, le secteur du secondaire II doit faire l'objet d'une attention particulière. Une solution doit être trouvée pour résoudre les retards et dysfonctionnements relevés dans ce secteur. Un suivi étroit sera mis en place et des mesures de réorganisation seront prises.

Personnes de contact :

Esther Waeber-Kalbermatten, présidente du Conseil d'Etat, 027 606 50 90

Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité, 027 606 40 05

Démission du chef du Service de l'enseignement

Rapport du groupe de travail interdépartemental et décisions du Conseil d'Etat

Esther Waeber-Kalbermatten

Présidente du Conseil d'Etat

Oskar Freysinger

Chef du Département de la formation et de la sécurité

Philipp Spörri

Chancelier d'Etat

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Rappel de la situation

Esther Waeber-Kalbermatten

- ▲ Le Conseil d'Etat a pris connaissance, fin juillet, de griefs au sujet du comportement de Jean-Marie Cleusix.
- ▲ Jean-Marie Cleusix a présenté sa démission de sa fonction de chef du Service de l'enseignement (SE) au Conseil d'Etat le 27 juillet.
- ▲ Le Conseil d'Etat a accepté sa démission.
- ▲ Le Département de la formation et de la sécurité (DFS) a accédé à la demande de Jean-Marie Cleusix de le réengager comme enseignant du secondaire II.
- ▲ Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un groupe de travail, présidé par le chancelier d'Etat, pour établir les faits.

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Esther Waeber-Kalbermatten

- ▲ Le Conseil d'Etat a décidé de suivre les conclusions et recommandations du groupe de travail, à savoir que :
 - Le comportement de Jean-Marie Cleusix avec ses interlocuteurs était inadéquat et problématique.
 - Des dysfonctionnements ont été constatés au sein du service, en partie liés à son comportement et en partie liés à des difficultés dans un des domaines d'activité du service.
 - Le transfert implicite de Jean-Marie Cleusix de son poste de chef de service à celui d'enseignant du secondaire II constitue de fait une sanction suffisante.
 - En cas de problème de comportement dans sa nouvelle activité, il sera procédé à son licenciement immédiat. L'inspecteur du secondaire II, en collaboration avec les supérieurs directs de Jean-Marie Cleusix, présentera annuellement un rapport au chef du DFS.
 - Des mesures seront mises en œuvre pour optimiser le fonctionnement du service.

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Rapport du groupe de travail

Philipp Spörri

- ▲ Rappel du mandat du groupe de travail :
 - Identification d'éventuels griefs au sujet du comportement de Jean-Marie Cleusix en tant que chef de service
 - Identification d'éventuels dysfonctionnements du service
 - Proposition de mesures
- ▲ Dérroulement des travaux :
 - Collecte et analyse des pièces du dossiers
 - Auditions individuelles d'une vingtaine de personnes selon une logique de cercles (cadre et collaborateurs du SE, représentants du département, directeurs d'établissement, représentants de la HEP)
 - Audition de Jean-Marie Cleusix

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Rapport du groupe de travail

Philipp Spörri

- ▲ Griefs relevés à propos du comportement de Jean-Marie Cleusix :
 - Problèmes liés à sa personnalité et à son style de management (difficultés sur le plan relationnel, conflits, manipulations, comportements inadéquats envers des collaborateurs, intimidations)
 - Soutien inapproprié et exagéré envers une collaboratrice
 - Dégradation du comportement et des performances au travail à partir du printemps 2016
- ▲ Soupçons de ghostwriting et d'enregistrement non-consenti au sein de la HEP :
 - examinés, mais les investigations menées n'ont pas permis d'attester ces faits au moyen de preuves.

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Rapport du groupe de travail

Philipp Spörri

- ▲ Dysfonctionnements identifiés au sein du SE :
 - Dysfonctionnements résultant directement du comportement de Jean-Marie Cleusix et résolus avec son départ :
 - problèmes de gestion du personnel et de l'information au sein du SE
 - problèmes dans les rapports avec les directions d'établissements, la HEP et les associations professionnelles
 - rupture de collaboration avec les autres services du domaine de l'enseignement au sein du Département (DFS)
 - Dysfonctionnements dans la gestion du domaine du secondaire II encore à résoudre
- ▲ Recommandations du groupe de travail:
 - Sanction suffisante
 - Proposition de mesures pour optimiser le fonctionnement du Service de l'enseignement

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Suivi des recommandations

Oskar Freysinger

▲ Recommandations par rapport au fonctionnement du SE:

- Recrutement du nouveau chef de service (qualifications adéquates et qualités humaines, de leadership, de conduite et de collaboration)
- Mise en place d'un mode de fonctionnement permettant à chaque collaborateur de trouver durablement sa place et aux responsables de domaine de disposer de la vue d'ensemble de leurs dossiers
 - L'organigramme ad interim permet d'assurer une transition.
 - Il sera revu dans le sens des recommandations du groupe de travail avec le nouveau chef de service dès son entrée en fonction.
- Système d'enregistrement électronique des dossiers
 - Un tel système sera étudié, puis mis en place dès que possible.
- Suivi particulier du secondaire II
 - Ce domaine fera l'objet d'une attention particulière et des mesures de réorganisation seront prises.